

# TROUSSE DE STAGE

## Programme de physiothérapie

École des sciences de la réadaptation



uOttawa

Faculté des sciences de la santé  
Faculty of Health Sciences

Septembre 2020

## Table des matières

<b><i>Précisions</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>Mandat et objectifs de formation</i></b> .....	<b>4</b>
<b>MANDAT</b> .....	<b>4</b>
<b>OBJECTIFS DE FORMATION</b> .....	<b>4</b>
<b><i>Formation clinique / stages</i></b> .....	<b>5</b>
Préambule .....	<b>5</b>
Stage clinique I – Observation (PHT 5901) : .....	<b>6</b>
Stage clinique II (PHT 5902) : 6 semaines.....	<b>6</b>
Stage clinique III (PHT 6903) : 5 semaines.....	<b>6</b>
Stage clinique IV (PHT 6904) : 5 semaines.....	<b>6</b>
Stage clinique V (PHT 6905) : 5 semaines.....	<b>6</b>
Stage clinique VI (PHT 6906) : 7 semaines.....	<b>6</b>
<b><i>L'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC)</i></b> .....	<b>7</b>
<b><i>Milieus cliniques</i></b> .....	<b>7</b>
<b><i>Règlements et exigences - Expérience clinique</i></b> .....	<b>8</b>
<b>LA 1<sup>ère</sup> FORMATION : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)</b> .....	<b>8</b>
<b>LA 2<sup>e</sup> FORMATION : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle</b> .....	<b>8</b>
<b>LA 3<sup>e</sup> FORMATION : Prévention de la violence</b> .....	<b>8</b>
<b>LA 4<sup>e</sup> FORMATION : Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité</b> .....	<b>8</b>
<b>LA 5<sup>e</sup> FORMATION :</b> .....	<b>9</b>
<b>TABLEAU DE BORD POUR LES EXIGENCES DE STAGE</b> .....	<b>10</b>
<b><i>Procédures d'attribution des stages</i></b> .....	<b>11</b>
<b><i>Lignes directrices pour les stages cliniques</i></b> .....	<b>11</b>
Interactions avec le physiothérapeute (superviseur) :.....	<b>12</b>
Interactions avec les clients : .....	<b>12</b>
<b><i>Détails des stages II à VI</i></b> .....	<b>13</b>
Documents disponibles sur le campus virtuel pour l'étudiant : .....	<b>13</b>
À faire par l'étudiant avant le début du stage :.....	<b>13</b>

À faire par l'étudiant en début de stage : .....	14
À faire par l'étudiant en cours de stage .....	14
À faire par l'étudiant en fin de stage .....	14
<b><i>Profil de l'étudiant</i></b> .....	<b>15</b>
<b><i>Projets cliniques</i></b> .....	<b>15</b>
<b><i>Politiques et procédures de stage</i></b> .....	<b>16</b>
Langue de travail.....	16
Code vestimentaire (voir le document en annexe).....	16
Identification .....	16
Comportement.....	16
Confidentialité .....	17
Absentéisme .....	18
Retrait du stage.....	18
Difficultés en stage.....	18
<b><i>Reprise d'un stage</i></b> .....	<b>20</b>
<b><i>Sites de formation clinique</i></b> .....	<b>20</b>
Territoire de l'Université d'Ottawa .....	20
Stages HORS du territoire de l'Université d'Ottawa .....	21
1. NOSM : Nord de l'Ontario .....	21
2. Autres villes en Ontario .....	22
3. Autres provinces .....	22
4. Stages internationaux .....	22
<b><i>Mesures d'adaptation scolaire nécessaires pour des raisons de handicap</i></b> .....	<b>23</b>
Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario .....	23
<b><i>Entente d'affiliation et politiques d'assurances</i></b> .....	<b>23</b>
Ententes d'affiliations :.....	23
Assurance-responsabilité.....	23
Assurance-accident .....	24
<b><i>Annexe 1 - Code vestimentaire</i></b> .....	<b>25</b>
<b><i>Annexe 2 – Lettre de stage</i></b> .....	<b>26</b>

## Maîtrise ès sciences de la santé en physiothérapie

### Précisions

- Dans ce document vous trouverez l'information nécessaire aux stages cliniques en physiothérapie.
- Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans le présent document comme genre neutre.
- Le terme « étudiant » est utilisé pour désigner l'étudiant en physiothérapie.
- Les termes « coordonnateur universitaire de la formation clinique » ou « coordonnateur de la formation clinique » réfèrent à la personne qui vous attribue les stages, employée par l'université. À ne pas confondre avec certains milieux qui auront un coordonnateur de la formation clinique pour faciliter les stages dans leur milieu, mais à qui nous ne référons pas dans ce document.
- Le terme « superviseur » est utilisé pour désigner l'instructeur clinique qui supervise l'étudiant lors de stage.

### Mandat et objectifs de formation

#### **MANDAT**

La physiothérapie est une profession de la santé de première ligne, autonome et axée sur le client, qui a pour but d'améliorer et de maintenir l'autonomie fonctionnelle, de prévenir et de gérer la douleur, de favoriser la bonne forme physique, la santé et le mieux-être (Association canadienne de physiothérapie, 2000). La mission du programme de physiothérapie est de former des professionnels de la physiothérapie bilingues, capables de desservir les besoins de la population francophone de l'Ontario et des autres communautés francophones du Canada dans le contexte bilingue et multiculturel du pays, et de promouvoir un haut niveau d'excellence dans les activités de recherche et d'enseignement en réadaptation. Ce mandat est en accord avec la mission de l'Université d'Ottawa et notamment envers son engagement à promouvoir la culture francophone en Ontario et le multiculturalisme.

#### **OBJECTIFS DE FORMATION**

Le programme préconise une formation centrée à la fois sur le client et sur l'intégration des données issues de la recherche dans la prise de décision clinique. Les objectifs globaux du programme de formation consistent à :

- Former des physiothérapeutes démontrant les compétences essentielles pour l'entrée à la pratique autonome (lié au *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada*, 2009). Les diplômés de notre programme démontrent le savoir, savoir-faire et savoir-être requis pour agir comme professionnels de première ligne auprès des clientèles enfant, adulte et âgée dans les champs cardio-respiratoire, neurologique et musculosquelettique et dans l'ensemble des milieux de pratique des physiothérapeutes (soins aigus, réadaptation, soins communautaires, etc.).
- Préparer des étudiants à pratiquer de façon professionnelle, éthique et collaborative en démontrant une capacité de raisonnement clinique efficace qui inclut l'utilisation de données probantes dans un contexte d'une pratique centrée sur le client et en constante évolution.

Les objectifs de formation visent donc à former des physiothérapeutes compétents dans l'exercice d'une pratique fondée sur les données probantes pour la prise en charge de réadaptation des clientèles enfant, adulte et âgée dans les champs cardiovasculaires et respiratoires, neurologiques et musculosquelettiques. Ainsi, au terme de leur formation les diplômés en physiothérapie devraient être en mesure de :

1. Posséder le savoir-faire et toutes les compétences requises afin de jouer un rôle de chef de file pour la promotion, l'amélioration et le maintien de la mobilité, la santé et le bien-être des clients (compétence d'expert) ;
2. Communiquer efficacement pour établir des relations professionnelles avec les clients, leurs familles, les membres d'une équipe de soins de santé et toutes autres personnes concernées (compétence en communication) ;
3. Travailler en collaboration pour obtenir des soins de qualité centrés sur le client (compétence en collaboration) ;
4. Gérer de façon efficace leur temps, ressources et priorités dans l'exercice de la physiothérapie (compétence en gestion) ;
5. Utiliser leurs connaissances et savoir-faire, dans un contexte de collaboration, pour promouvoir la santé et le bien-être des clients (compétence en promotion de la santé) ;
6. Assurer des soins optimaux à leurs clients par la recherche, la création, l'application, la diffusion et la transposition du savoir dans la pratique de la physiothérapie (compétence de praticien érudit) ;
7. Pratiquer conformément à la déontologie, soutiennent la profession et font preuve de normes comportementales personnelles élevées (compétence de professionnalisme) ;
8. Offrir des services de santé de qualité en français aux populations minoritaires francophones de l'Ontario et ailleurs au Canada.

Ces objectifs sont atteints par l'intermédiaire de cours théoriques et pratiques, de séminaires d'intégration et de stages cliniques. Les méthodes d'enseignement interactives favorisant le développement de la pensée critique et des aptitudes à la résolution de problème sont utilisées.

## Formation clinique / stages

### PRÉAMBULE

Le programme d'enseignement clinique se compose d'une séquence de six **(6) stages**. Les stages II à VI offrent une formation pratique totalisant 1050 heures réparties sur **28 semaines d'expérience clinique**. Chaque stage a des objectifs précis afin de favoriser l'acquisition d'une base solide des compétences cliniques.

Dans le but de former des physiothérapeutes capables d'œuvrer dans tous les champs de pratique essentiels, le programme de la formation clinique comprend obligatoirement des stages dans les domaines de la musculosquelettique, neurologie et cardio-respiratoire, auprès d'une clientèle externe ainsi qu'une clientèle hospitalisée.

L'expérience clinique, au cours de laquelle les étudiants sont supervisés par des physiothérapeutes, est à la fois un élément clé et obligatoire du programme M.Sc. physiothérapie. Les stages cliniques permettent de faire le lien entre la pratique clinique et le programme d'études universitaires en offrant

aux étudiants l'occasion de mettre en pratique la théorie et les compétences cliniques couvertes en salle de classe et lors des laboratoires.

### **STAGE CLINIQUE I – OBSERVATION (PHT 5901) :**

Entre novembre et la mi-décembre, tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année du programme de maîtrise en physiothérapie effectueront leur Stage clinique 1, qui est un stage d'observation. Ce stage sera composé d'observations d'interventions en téléadapté, de témoignages de physiothérapeutes œuvrant dans des domaines variés de la physiothérapie et de vidéos d'interventions entre physiothérapeutes et clients. Suite aux visionnements, les étudiants auront un travail de réflexion à remettre au coordonnateur de la formation clinique (voir le plan de cours du stage I).

### **STAGE CLINIQUE II (PHT 5902) : 6 SEMAINES**

Le stage clinique II est un stage de **six (6) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **première année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler dans divers milieux cliniques (voir le plan de cours du stage II).

### **STAGE CLINIQUE III (PHT 6903) : 5 SEMAINES**

Le stage clinique III est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler auprès d'une clientèle présentant des problèmes des systèmes musculo-squelettique, cardio-respiratoire et/ou neurologique (voir le plan de cours du stage III).

### **STAGE CLINIQUE IV (PHT 6904) : 5 SEMAINES**

Le stage clinique IV est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler avec une clientèle présentant des problèmes des systèmes musculo-squelettique, cardio-respiratoire et/ou neurologique (voir le plan de cours du stage IV).

### **STAGE CLINIQUE V (PHT 6905) : 5 SEMAINES**

Le stage clinique V est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler avec une clientèle présentant des problèmes des systèmes musculo-squelettique, cardio-respiratoire et/ou neurologique (voir le plan de cours du stage V).

### **STAGE CLINIQUE VI (PHT 6906) : 7 SEMAINES**

Le stage clinique VI est un stage de **sept semaines (7) à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut avoir lieu dans n'importe quel domaine de la pratique de la physiothérapie (voir le plan de cours du stage VI).

## L'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC)

À l'exception du stage I, l'évaluation de l'étudiant se fait en utilisant l'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC). Cette évaluation est utilisée par les programmes de physiothérapie au Canada. (Voir le document complet pour plus de détails). Ce document sera sur le campus virtuel pour chacun des stages.

### Milieus cliniques

Définitions proviennent du document : «Lignes directrices nationales relatives au cursus d'entrée à la pratique de physiothérapie- 2019»

Chaque étudiant doit effectuer au moins un stage dans chacun des milieux décrits afin de rencontrer les directives de formation clinique.

#### **Soins de courte durée/soins hospitaliers (définition)**

Soins de physiothérapie dispensés, en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle, à des patients en raison d'une affection en phase aiguë, d'une aggravation aiguë ou d'une intervention chirurgicale nécessitant un séjour dans un établissement de soins de courte durée.

#### **Réadaptation ou soins de santé communautaire (définition)**

Soins de physiothérapie dispensés, en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle, à des patients en vue de maximiser l'autonomie fonctionnelle. Généralement après le diagnostic d'une nouvelle affection, une blessure entraînant une invalidité, une maladie en phase aiguë, une intervention chirurgicale ou l'évolution d'une affection chronique. La réadaptation ou les soins de santé communautaire peuvent être dispensés dans un hôpital/une unité de réadaptation, une clinique, à domicile, dans des établissements de formation, etc.

#### **Soins ambulatoires ou clinique privée(définition)**

Soins de physiothérapie dispensés par un prestataire unique ou par un membre d'une équipe interprofessionnelle, à un patient qui vit dans la collectivité et qui reçoit un traitement de physiothérapie en consultation externe. Ces soins peuvent être dispensés dans des cliniques de physiothérapie privées ou publiques, sur les lieux de travail, etc.

## Règlements et exigences - Expérience clinique

Les étudiants doivent compléter les 5 formations suivantes dès leur entrée à la maîtrise, **AVANT** le début de leur premier stage.

### **LA 1<sup>ÈRE</sup> FORMATION : SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)**

Applicable à tout le personnel, professeurs, bénévoles et étudiants travaillant à l'Université d'Ottawa. SIMDUT est le Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail, un programme fédéral. Chaque employeur canadien doit fournir la formation SIMDUT à ses employés. Les règlements 77 et 91 de l'Université exigent que les employés complètent cette formation.

EN FRANÇAIS : [https://bgr.uottawa.ca/simdut/bureau?utm\\_source=lrs&medium=web](https://bgr.uottawa.ca/simdut/bureau?utm_source=lrs&medium=web)

EN ANGLAIS : [https://orm.uottawa.ca/whmis/office?utm\\_source=lrs&medium=web](https://orm.uottawa.ca/whmis/office?utm_source=lrs&medium=web)

### **LA 2<sup>E</sup> FORMATION : NORMES D'ACCESSIBILITÉ POUR LES SERVICES À LA CLIENTÈLE**

Conformément à la loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), l'Université d'Ottawa doit offrir de la formation sur les normes d'accessibilité concernant les services à la clientèle à tous les employés. L'option de formation offerte vous propose de vous rendre dans le laboratoire informatique du Centre d'apprentissage et de développement organisationnel (TBT012D) afin de suivre la formation en ligne sur un poste de travail individuel.

EN FRANÇAIS : [https://web47.uottawa.ca/fr/lrs/page/oda?utm\\_source=lrs&medium=web](https://web47.uottawa.ca/fr/lrs/page/oda?utm_source=lrs&medium=web)

EN ANGLAIS : <https://web47.uottawa.ca/en/lrs/page/oda>

### **LA 3<sup>E</sup> FORMATION : PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

Les modifications à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), entrées en vigueur le 15 juin 2010, renforcent la protection des travailleuses et travailleurs à l'égard de la violence en milieu de travail et visent à prévenir le harcèlement en milieu de travail.

Les employeurs ont des responsabilités en matière de prévention de la violence en milieu de travail. Ils doivent mettre en place des politiques et programmes de prévention de la violence et fournir aux employés des renseignements et de la formation sur le contenu de ces politiques et programmes.

EN FRANÇAIS : <https://bgr.uottawa.ca/pvt/>

EN ANGLAIS : <https://orm.uottawa.ca/wpv/>

### **LA 4<sup>E</sup> FORMATION : SENSIBILISATION DES TRAVAILLEURS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ**

L'orientation (qu'on appelle parfois « introduction ») consiste à familiariser les nouveaux employés à leur milieu de travail, en les renseignant sur l'organisation, leurs superviseurs, leurs collègues, les lieux de travail, leurs responsabilités, et parfois aussi la santé-sécurité en général. Puisqu'ils ne connaissent pas encore l'emploi ni l'environnement de travail, il est crucial de leur donner une formation et de l'aide

supplémentaire au début de leur période d'emploi, peu importe leur âge. C'est au cours de cette période que les employés acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler en santé et en toute sécurité. Bien que la formation (y compris celle d'appoint) soit importante, elle est absolument nécessaire au moment où les employés arrivent dans un nouveau milieu de travail.

EN FRANÇAIS : <https://web47.uottawa.ca/fr/lrs/node/1518>

EN ANGLAIS : <https://web47.uottawa.ca/en/lrs/node/1481>

## **LA 5<sup>E</sup> FORMATION :**

Module en ligne qui a pour but de minimiser la propagation d'infection par l'entremise de bonne pratique de lavage des mains.

EN FRANÇAIS :

[https://www.publichealthontario.ca/apps/ect/HHMODULE/4MHHFR3pf/story\\_html5.html?lms=1](https://www.publichealthontario.ca/apps/ect/HHMODULE/4MHHFR3pf/story_html5.html?lms=1)

EN ANGLAIS : <https://www.publichealthontario.ca/apps/ect/HHMODULE/4MHH3pf/story.html>

Les étudiants sont tenus de se conformer aux exigences de l'Université et des milieux de stage par rapport aux immunisations, à la vérification du dossier de police secteur vulnérable, à la formation de Réanimation Cardio-Respiratoire (RCR) et Intervention non violente en situation de crise (NVSC). **S'ils ne se conforment pas aux exigences, ils ne pourront pas aller en stage.**

**À noter :** pour les exigences du RCR-niveau C, l'Université d'Ottawa n'accepte pas les certificats d'une durée de deux ou trois ans. Les étudiants doivent avoir suivi leur cours avant le début de l'année scolaire et le certificat doit couvrir toute l'année scolaire.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de s'assurer:

- Que son dossier d'immunisation soit complet;
- Que les autres exigences soient respectées (p. ex. : vérification du dossier de police, RCR, NVSC);
- D'en fournir la preuve au [Bureau de la gestion du risque](#) selon les délais prescrits;
- D'avoir signé le document « Déclaration de l'étudiant » qui sera placé dans votre dossier de formation clinique (<https://bgr.uottawa.ca/stage-clinique/declaration-accident>);
- De compléter les lectures, visionner les vidéos et compléter la formation dans le document « Formulaire d'engagement pour stage de formation pratique en présentiel », de le signer et de le remettre à la secrétaire de la formation clinique à [formclin@uottawa.ca](mailto:formclin@uottawa.ca) (document sur campus virtuel pour PHT 5901 - Stage I);
- À la demande du milieu clinique, l'étudiant doit pouvoir montrer sa preuve d'immunisation complétée en tout temps, sous peine d'être retiré du stage;
- D'apporter sa carte de mesure de masques N95 lors des stages.

**IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX ÉTUDIANTS DE SE GARDER UNE COPIE POUR LEUR DOSSIER PERSONNEL DE TOUS LES DOCUMENTS FOURNIS AU BUREAU DE LA GESTION DU RISQUE.**

## **TABLEAU DE BORD POUR LES EXIGENCES DE STAGE**

	<b>Bureau de gestion du risque</b>	<b>Formation clinique</b>	<b>Expérience universitaire</b>
<b>Exigences</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Immunisation</li> <li>2. Dossier de police</li> <li>3. Masque N95</li> <li>4. RCR</li> </ol>	<p>5 ateliers en ligne :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)</li> <li>2. Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle</li> <li>3. Prévention de la violence</li> <li>4. Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité</li> <li>5. Lavage de mains</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion de crises</li> </ol>
<b>Procédures</b>	<p>-L'étudiant doit compléter les exigences selon les dates limites affichées sur le site web :  <a href="https://bgr.uottawa.ca/stage-clinique/dates-limites#readpt">https://bgr.uottawa.ca/stage-clinique/dates-limites#readpt</a></p> <p>-L'étudiant doit remettre les documents originaux à l'infirmière responsable.</p> <p>-L'étudiant doit faire des copies de tous les documents pour ses dossiers personnels.</p>	<p>- L'étudiant doit s'assurer de compléter les ateliers en ligne au moins <u>2 semaines</u> avant le début du stage et envoyer une copie numérisée du certificat de réussite à la Secrétaire de la formation clinique.</p> <p>-L'étudiant doit mettre son nom, son numéro d'étudiant, et son programme d'étude sur TOUS les documents. S'il n'y a pas de quiz, SVP envoyer une capture d'écran de la dernière diapositive.</p>	<p>-Inscription gérée par le Bureau de gestion du risque.</p> <p>-Formation en personne d'une journée pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année</p> <p>-Une demi-journée de re-certification en personne pour les étudiants de 2<sup>e</sup> année</p>
<b>Personne-Ressource</b>	<p>Équipe de la gestion du risque, stage clinique Université d'Ottawa            1, rue Nicholas bureau 1216            Ottawa, Ontario, K1N 7B7            613-562-5800 (8935)  <a href="mailto:rehab_hsplacement@uottawa.ca">rehab_hsplacement@uottawa.ca</a></p>	<p>Danielle Nadon            Secrétaire à la formation clinique (par intérim)            613-562-5800 (5430)  <a href="mailto:Formclin@uottawa.ca">Formclin@uottawa.ca</a></p>	<p>Dr Denise Laplante            Gestionnaire, placement clinique Bureau de la gestion du risque Université d'Ottawa            129 Louis Pasteur Pièce 260613-562-5800 (2378)  <a href="mailto:dlaplant@uottawa.ca">dlaplant@uottawa.ca</a></p>

## Procédures d'attribution des stages

Avant l'obtention du diplôme, tous les étudiants seront tenus d'avoir effectué des stages dans les domaines de pratique essentiels en physiothérapie, soit les problèmes neurologiques, cardiovasculaires et respiratoires, et musculosquelettiques. Afin d'être conformes aux normes nationales en formation clinique, les étudiants devront accumuler un total de 100 heures dans chacun des domaines de pratique essentiels. Les étudiants doivent avoir une expérience clinique dans chacun des types de milieux cliniques soit en soins de courte durée/soins hospitaliers, en réadaptation/soins prolongés et en soins ambulatoires.

L'attribution des stages cliniques est un processus complexe qui varie en fonction des éléments suivants : votre profil clinique, votre plan de carrière, les offres reçues et les exigences de l'organisme d'agrément.

Le processus d'attribution de stage est réalisé de la façon la plus équitable possible en prenant compte des ressources disponibles. Pour des raisons de logistique et pour demeurer conforme à la procédure établie, il est **strictement interdit** de communiquer directement avec les milieux de stage. Toutes requêtes de stage doivent être initiées par le coordonnateur de la formation clinique et toute tentative d'organisation de stage par l'étudiant ou une tierce personne entraînera un **REFUS** de stage dans le milieu désiré. L'étudiant peut suggérer des milieux cliniques au coordonnateur clinique, mais ceci n'assure nullement que l'étudiant sera assigné au milieu suggéré.

Le jumelage entre l'étudiant et le milieu clinique sera complété par le Coordonnateur de la formation clinique environ cinq semaines avant le début du stage. Vous recevrez alors une confirmation de votre milieu de stage. Veuillez noter que les échanges de stages entre étudiants ne sont pas permis.

Le milieu de stage reçoit aussi une confirmation du stage ainsi que de la documentation nécessaire au bon déroulement du stage.

## Lignes directrices pour les stages cliniques

Au cours d'un stage, l'étudiant s'engage à respecter la politique établie par la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université d'Ottawa. Plus particulièrement, l'étudiant s'engage à suivre les politiques et directives de l'établissement auquel il a été affecté.

- L'étudiant doit respecter la décision du coordonnateur universitaire de la formation clinique quant au choix de l'établissement auquel il sera affecté.
- L'étudiant doit se conformer au code vestimentaire.
- L'étudiant doit informer son superviseur clinique de tout élément qui pourrait l'empêcher de donner le meilleur de lui-même et de tout problème pouvant survenir au cours du stage et nuire au traitement des clients ou à son propre bien-être. Il peut, selon son désir, commencer par aviser le coordonnateur universitaire de la formation clinique du programme de physiothérapie.

- L'étudiant doit avertir le coordonnateur universitaire de la formation clinique s'il va en stage dans un établissement où :
  - Il incomberait à un ami intime ou à un membre de sa famille de faire son évaluation;
  - Il y aurait parmi les clients ou le personnel un ami intime ou membre de sa famille (ce qui pourrait nuire à son apprentissage);
  - Il aurait lui-même été client;
  - Il aurait déjà travaillé .
- Si, au cours d'un traitement, il arrive quelque chose d'inhabituel au client ou à l'étudiant, le superviseur clinique doit être prévenu sur-le-champ.
- À la fin du stage, l'évaluation du stage par l'étudiant doit être retournée (avec le ERC) au coordonnateur universitaire de la formation clinique par le superviseur de stage.

Vous avez aussi des responsabilités précises concernant votre santé et sécurité lors du stage tel que :

- Informer l'Université et l'organisme de tout problème médical préexistant qui peut accroître les risques normalement associés à des aspects de vos activités de stage.
- Signaler tout incident dont vous êtes témoin et des risques pour le superviseur de stage ou le gestionnaire.
- Respecter les exigences de l'Université et de l'organisme concernant l'environnement, la santé et la sécurité, les situations d'urgences.
- N'entreprendre aucune procédure, processus ou activité qui n'ont pas été discutés, examinés ou délégués par le superviseur de stage, sans d'abord obtenir des instructions ou de la supervision du superviseur compétent désigné.
- L'étudiant doit tenir compte des limites de ses capacités et connaissances. Il ne doit entreprendre aucune tâche pour laquelle il n'est pas suffisamment préparé sans avoir obtenu l'assistance nécessaire ou l'approbation du moniteur.

### **INTERACTIONS AVEC LE PHYSIOTHÉRAPEUTE (SUPERVISEUR) :**

- Le superviseur est un instructeur clinique. Il est là pour permettre à l'étudiant de développer ses compétences et de l'accompagner dans son cheminement professionnel. La relation entre le superviseur et l'étudiant doit être basée sur une communication efficace et un respect mutuel. En suivant ces principes, les deux partis devraient s'échanger des critiques constructives sur une base régulière. Cette rétroaction régulière permettra de s'adapter l'un à l'autre et par conséquent améliorer l'évolution du stage.

### **INTERACTIONS AVEC LES CLIENTS :**

- Les étudiants ne doivent pas représenter inadéquatement leur niveau de connaissances, leur compétence, le niveau d'efficacité de leurs services ou leur statut professionnel devant un client ou la famille de ce dernier.
- Une attitude et une approche professionnelle doivent être de mise avec tous les clients.
- L'étudiant doit respecter la confidentialité de tout renseignement écrit et verbal concernant un client.
- Les étudiants doivent aviser leur superviseur de toute demande présentée par un client souhaitant avoir copie des renseignements contenus dans son dossier médical.

- Les étudiants doivent s'assurer que les documents, rapports, notes et programmes d'exercices placés dans le dossier du client ou donnés au client sont contresignés par le superviseur.
- L'étudiant doit toujours se présenter aux clients comme étant un étudiant en physiothérapie. Il doit porter son porte-nom sur lequel est inscrit son nom suivi de « Université d'Ottawa – programme de physiothérapie ».
- L'étudiant doit s'abstenir de toute conversation indiscrète au sujet du client ou des traitements qui lui sont donnés.
- Lorsque des renseignements personnels sont requis, l'étudiant doit fournir au client les raisons et lui expliquer à quoi peuvent servir ces renseignements.
- L'étudiant ne peut pas se soustraire du secret professionnel à moins d'avoir l'autorisation écrite du client ou selon les prescriptions de la loi.

## Détails des stages II à VI

### **DOCUMENTS DISPONIBLES SUR LE CAMPUS VIRTUEL POUR L'ÉTUDIANT :**

- Plan de cours
- Trousse de stage
- Exigences spécifiques des milieux (à être complétées avant le début du stage)
- À être remis sur le campus virtuel à la fin du stage
  - Profil de l'étudiant
  - Profil de cheminement
  - Heures de stage
  - Évaluation du milieu par l'étudiant
- Évaluation du rendement clinique (auto-évaluation)

### **À FAIRE PAR L'ÉTUDIANT AVANT LE DÉBUT DU STAGE :**

- L'étudiant doit envoyer une lettre d'introduction au coordonnateur clinique de l'établissement et au superviseur le plus tôt possible avant le début du stage. Cette lettre de présentation doit être rédigée dans la langue utilisée par le milieu de stage. Le format fourni en annexe est recommandé. N'oubliez pas que cette lettre est votre première présentation au milieu clinique. En faisant preuve de professionnalisme dans le contenu de votre lettre, vous contribuerez à laisser une bonne première impression.
- Avant de débiter votre stage, prenez un peu de temps pour vous familiariser avec la clientèle visée (revoir notes de cours, lectures, etc.) et pour réfléchir à vos objectifs d'apprentissage.
- Remplir le document « Profil de cheminement » afin de préparer la discussion avec le superviseur lors des premiers jours de stage.  
Assurez-vous d'avoir complété les exigences du milieu qui vous a été assigné. Certains milieux vous demandent de compléter certains modules ou certains formulaires avant le début de votre stage. Nous vous informerons de ces particularités lors de l'assignation des stages.

## **À FAIRE PAR L'ÉTUDIANT EN DÉBUT DE STAGE :**

- Le milieu de stage devrait vous orienter à l'environnement physique et au fonctionnement de l'établissement lors de la première journée de stage. Si l'étudiant a des questions ou nécessite des clarifications suite à cette orientation, il est responsable de demander l'information nécessaire au bon déroulement de son stage.
- L'étudiant et le superviseur devraient se mettre en accord sur les objectifs d'apprentissage lors de la première semaine du stage. Les étudiants doivent assumer la responsabilité d'atteindre et de compléter leurs objectifs de stage, de prendre une part active à toutes les activités organisées à l'intérieur du stage et de faire une évaluation constante de son propre rendement en surveillant lui-même ses progrès et en demandant l'avis du superviseur clinique. Le document « Profil de cheminement » a été conçu afin de faciliter la communication en début de stage. Son contenu devrait être discuté avec le superviseur de stage durant la première semaine.

## **À FAIRE PAR L'ÉTUDIANT EN COURS DE STAGE**

- Convenir avec le superviseur de stage d'une date pour votre projet clinique / présentation (si besoin est).
- Faire un suivi des objectifs d'apprentissage personnels avec le superviseur de stage chaque semaine.
- Tenir le document « Heures de stage » et « Profil de l'étudiant » à jour.
- Faire de la recherche et de la révision afin de parfaire ses connaissances selon la clientèle du stage et selon les recommandations du superviseur.
- L'étudiant devrait compléter une auto-évaluation de son rendement, avec l'Évaluation du rendement clinique (ERC) à mi-stage ainsi qu'en fin de stage. L'étudiant devrait partager son opinion de son rendement avec son superviseur.

À mi-stage, vous pouvez remplir le formulaire d'évaluation du stage par l'étudiant et partager son contenu avec votre superviseur. Nous vous encourageons fortement à donner cette rétroaction à votre milieu de stage afin de pouvoir modifier, au le parcours du stage pour atteindre vos objectifs. Si par contre, vous ne vous sentez pas confortable de le faire, vous pourrez partager l'information avec le coordonnateur universitaire de la formation clinique seulement.

## **À FAIRE PAR L'ÉTUDIANT EN FIN DE STAGE**

- L'évaluation du rendement clinique (ERC) finale du stage devrait (en principe) être complétée la dernière journée du stage. Comme mentionné plus haut, vous devriez compléter une auto-évaluation en utilisant l'ERC et en discuter avec le superviseur lors de votre évaluation finale. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'évaluation finale du superviseur, vous avez l'option de ne pas la signer.
- À la fin du stage, l'étudiant et le superviseur clinique complèteront et signeront la partie du « Profil de l'étudiant » reliée au stage qui vient de se terminer. Le Profil de l'étudiant devra être retourné au coordonnateur universitaire de la formation clinique à la fin du stage.

- L'étudiant devra aussi s'assurer de réviser le document « Heures de stage » avec son superviseur et que chacun y appose sa signature. Ce document doit aussi être remis au coordonnateur universitaire de la formation clinique.
- Le document « Profil de cheminement » devra aussi être remis au coordonnateur universitaire de la formation clinique
- Les étudiants ont la responsabilité de mettre à jour, après leur stage, la composante pertinente de leur portfolio. Le portfolio est géré par la professeure Michelle Dorion.
- Votre superviseur devrait renvoyer par courriel l'évaluation (mi-stage et finale) au coordonnateur universitaire de la formation clinique.
- À la fin de votre stage, vous devez également remplir un formulaire qui vous permet d'évaluer votre superviseur(e) et le milieu clinique (« L'évaluation du milieu par l'étudiant »). Vous pouvez partager le contenu de ce formulaire avec le milieu OU le soumettre directement au coordonnateur universitaire de la formation clinique si vous ne vous sentez pas confortable de partager cette information avec le milieu.

## Profil de l'étudiant

**But du document :** Fournir un complément d'information au superviseur clinique sur les connaissances acquises à ce jour par l'étudiant et fournir au coordonnateur universitaire de la formation clinique de l'information détaillée sur l'expérience acquise dans chacun des stages de l'étudiant.

### **Procédures:**

1. L'étudiant apportera son Profil de l'étudiant lors de la première journée de stage afin de discuter avec son superviseur clinique des connaissances acquises à ce jour ainsi que les objectifs du présent stage.
2. À la fin du stage, l'étudiant et le superviseur clinique compléteront la partie du Profil de l'étudiant reliée au stage qui vient de se terminer.
3. Le Profil de l'étudiant devra être remis sur le campus virtuel à la fin du stage.

## Projets cliniques

Durant les stages, les projets cliniques sont optionnels. La décision de donner un projet à l'étudiant est entièrement laissée au superviseur clinique, selon ce qui complète le mieux les besoins spécifiques du stage. Le projet clinique peut-être sous forme de présentation, de recherche littéraire sur un sujet relié au stage, de projet d'administration, de la revue d'un cas historique ou de développement de matériel éducatif pour les clients (affiches, dépliants, sessions d'informations, etc.).

## **Politiques et procédures de stage**

### **LANGUE DE TRAVAIL**

Compte tenu de la réalité linguistique de la région, vous devrez effectuer des stages cliniques en anglais et en français.

Tous les étudiants doivent démontrer une connaissance suffisante de l'anglais et du français afin de pouvoir faire leurs stages dans les deux langues. Il est de la responsabilité de l'étudiant de parfaire ses connaissances de la langue seconde, car une difficulté dans une langue à ce niveau ne pourrait excuser un échec lors d'un stage.

L'École des sciences de la réadaptation offre un cours REA 5940 CONVERSATION ANGLAISE POUR LES STAGES EN RÉADAPTATION pour vous aider à parfaire votre anglais en vue des stages. Veuillez vous informer auprès du Bureau des études.

### **CODE VESTIMENTAIRE (VOIR LE DOCUMENT EN ANNEXE)**

L'étudiant doit projeter une image professionnelle en tout temps. L'étudiant doit s'en tenir au code vestimentaire décrit en annexe durant les visites cliniques, les stages et les examens pratiques, à moins que l'établissement ne demande un code vestimentaire spécifique ou un uniforme.

Le port du sarrau pourrait être exigé dans certains milieux. Les bijoux, la coiffure et le maquillage devraient se faire discrets. Plusieurs milieux sont sans parfum et l'étudiant devrait s'efforcer de ne pas porter de produits parfumés.

### **IDENTIFICATION**

La plupart des milieux de stage demandent à leurs employés de porter visiblement une carte d'identité. L'étudiant doit aussi s'assurer en tout temps de porter sa carte d'identité avec photo, portant son nom et son statut d'étudiant à l'Université d'Ottawa.

### **COMPORTEMENT**

Les étudiants de l'École des sciences de la réadaptation s'engagent dans une variété d'activités avec des patients/clients sous supervision et dans le cadre de leur programme universitaire. Pendant cette formation, l'université, les sites de formation et la société s'attendent à ce qu'ils adhèrent aux normes appropriées de comportement et de valeurs éthiques.

Les programmes d'études en réadaptation comprennent une formation sur l'éthique et la pratique sous supervision. En s'inscrivant à l'École des sciences de la réadaptation, les étudiants et étudiantes acceptent que leur profession exige une intégrité universelle, un comportement exemplaire et un service de qualité aux bénéficiaires. Un étudiant ou une étudiante adhérera aux normes de comportement éthique de la profession et ses activités professionnelles seront caractérisées par l'honnêteté et l'intégrité. Les comportements contraires seront considérés comme un manque de professionnalisme et ne sont pas tolérés par l'École des sciences de la réadaptation. L'évaluation des performances éthiques et comportementales est liée aux objectifs éducatifs suivants :

- L'étudiant doit démontrer des aptitudes à communiquer et à interagir de manière appropriée avec les clients, familles, proches et tout autre professionnel de la santé.
- L'étudiant doit démontrer :
  - De l'empathie et de la compassion pour les clients, familles et proches;
  - Un intérêt pour les besoins des clients, proches et familles afin de comprendre la nature des problèmes et les buts et implications possibles d'un traitement;
  - Un intérêt pour les aspects psychosociaux des problèmes du client;
  - Du respect pour les autres professionnels de la santé, ainsi qu'une capacité à travailler en harmonie avec ceux-ci;
  - Une reconnaissance de l'importance de l'auto-évaluation et de la formation continue, et une volonté d'enseigner aux autres;
  - Une compréhension des besoins appropriés pour associer les clients, familles et proches dans la pratique clinique et la recherche;
  - Une conscience des effets que les différences culturelles et religieuses, ainsi que l'origine sociale, peuvent avoir sur les troubles et leurs traitements.

Il peut être demandé aux étudiants qui éprouvent des difficultés avec les points ci-dessus de travailler à l'amélioration de ces capacités.

- Les comportements inacceptables à la pratique professionnelle comprennent entre autres :
  - Se considérer comme plus qualifié que quelqu'un d'autre;
  - La transgression du Code criminel;
  - Le non-respect des droits des clients;
  - Le bris de la confidentialité;
  - L'omission de fournir le transfert de responsabilité pour les soins du client;
  - La tenue de dossier inadéquate non assidue;
  - La falsification de dossiers;
  - Être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues pendant une consultation avec un client ou durant la présence au stage;
  - Toute autre conduite jugée inappropriée par le milieu et l'École des sciences de la réadaptation.
- L'Étudiant doit suivre le code de déontologie de l'Ordre des Physiothérapeutes de la province dans lequel il effectue son stage ainsi que le code d'éthique de l'Association canadienne de physiothérapie ([www.physiotherapy.ca](http://www.physiotherapy.ca))

## **CONFIDENTIALITÉ**

Toutes les informations personnelles recueillies lors des stages doivent être gardées confidentielles par les étudiants en dehors du milieu de stage. Toutes les précautions doivent être prises par les étudiants pour conserver l'anonymat des clients et des membres de leur famille.

Une transgression à l'un des principes de comportement exposés ci-dessus peut, après une évaluation adéquate de l'étudiant, être une cause de renvoi d'un cours/stage, d'un échec à un cours/stage ou d'un renvoi du programme. Ces normes ne remplacent pas les normes légales et éthiques définies par des organismes comme les ordres professionnels provinciaux ou nationaux.

## **ABSENTÉISME**

Le stage clinique est un prérequis à la réussite du programme. Il est attendu que tout étudiant en cours de stage fasse preuve d'une parfaite assiduité. En cas de maladie, l'étudiant est invité à demeurer chez lui et informer son superviseur et le coordonnateur de la formation clinique le plus tôt possible. L'étudiant doit reprendre les heures manquées.

Toute période de maladie de plus de deux journées consécutives doit être justifiée par un certificat médical à remettre au superviseur; celui-ci le joindra à l'évaluation de l'étudiant qui sera envoyée à la fin du stage au coordonnateur de la formation clinique de l'université.

Le coordonnateur de la formation clinique de l'Université, le responsable des stages de l'établissement et le superviseur détermineront combien de temps l'étudiant devra reprendre et quel serait le meilleur moyen d'y parvenir (si possible dans le stage en cours, sinon dans un stage futur). En cas de litige avec l'étudiant, la situation sera portée à l'attention du directeur du programme qui jugera des mesures à prendre.

Les demandes de congé pour décès ou pour une autre raison justifiée doivent être présentées au coordonnateur universitaire de la formation clinique et au superviseur.

Les demandes de congé pour obligations religieuses seront acceptées si elles sont présentées avant le début du stage au coordonnateur de la formation clinique de l'Université et au superviseur de stage.

Toute absence non autorisée au cours d'un stage sera considérée comme un manque de professionnalisme. Une telle absence dénote un manque de conscience professionnelle qui sera inscrit au dossier de l'étudiant, et pourrait entraîner un renvoi du stage.

## **RETRAIT DU STAGE**

La présence aux stages est obligatoire. L'abandon non motivé d'un stage déjà débuté constitue donc un échec. Dans certaines circonstances jugées exceptionnelles par le coordonnateur universitaire de la formation clinique de l'Université ainsi que le directeur du programme de physiothérapie, le dossier d'un étudiant pourra être évalué par le bureau des études supérieures qui jugera des mesures à prendre. Une transgression au Code de déontologie de la profession ou une faute répétée de non-respect des politiques et procédures de l'établissement préalablement exposées par les responsables du stage peuvent être cause de renvoi, et donc d'échec.

Vous pouvez aussi vous référer directement au règlement au : <https://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-physiotherapie/#Requirementstext>

## **DIFFICULTÉS EN STAGE**

L'échec d'un stage peut entraîner un retrait automatique du programme. L'information sur les échecs est dans l'annuaire du programme sous l'onglet « exigences de programme » : <https://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-physiotherapie/#Requirementstext>

Un milieu clinique a le droit de mettre fin au stage clinique si le comportement de l'étudiant en stage nuit au bon fonctionnement de l'établissement et/ou met le client/patient à risque. Le cas échéant, une note d'échec sera automatiquement assignée à ce stage et il devra être repris selon les politiques facultaires. Si votre superviseur considère que vous risquez d'échouer au moment de l'évaluation de mi-stage, il communiquera avec le coordonnateur immédiatement, afin qu'en collaboration avec l'étudiant, le superviseur et le coordonnateur, les problèmes soient abordés. Le coordonnateur clinique peut avoir un rôle de « médiateur » lorsqu'il y a un problème au niveau des stages cliniques et peut, dans la mesure du possible, se déplacer en milieu clinique pour faire une visite de site afin d'évaluer la situation.

Si le coordonnateur juge que les attentes du superviseur sont trop élevées, il peut l'aider à réajuster les objectifs de stage. Si la performance de l'étudiant est jugée inférieure au niveau prévu, un plan pédagogique est rédigé en collaboration avec le superviseur de l'étudiant. Une fois le plan établi, le coordonnateur communique avec le milieu clinique et l'étudiant de façon hebdomadaire afin d'évaluer les progrès. Le but ultime du plan pédagogique est de maximiser les chances de réussite. Si, à la fin du stage le superviseur juge que la performance de l'étudiant est toujours inférieure au niveau prévu, une seconde visite de site est prévue.

Lorsque la performance de l'étudiant en fin de stage n'a pas rejoint les objectifs établis, la note « NS » (non satisfaisant) est attribuée par le coordonnateur universitaire de la formation clinique à la suite des recommandations du superviseur clinique et des observations du coordonnateur au moment des visites de site. Une note « NS » est un échec au stage.

Si une note d'échec vous est attribuée, vous avez le droit de faire appel. Pour entamer une telle démarche, consulter le site web des appels et exceptions en cours d'études de la Faculté des sciences de la santé (<https://sante.uottawa.ca/programs/appeals-exceptions>).

Si la note d'échec est maintenue suite au processus d'appel et que vous n'avez échoué aucun autre cours ou stage, vous avez le droit à une reprise de stage. Cependant, si vous avez déjà échoué un autre cours ou stage, vous devrez vous retirer du programme.

Si vous échouez un stage ou un cours, vous devez obligatoirement faire vos prochains stages dans la région d'Ottawa.

- Si vous avez des difficultés, vous devez en informer le coordonnateur universitaire de la formation clinique le plus tôt possible en cours du stage afin d'obtenir tout le soutien nécessaire au bon déroulement de votre stage : Susie Renaud (coordonnatrice de la formation clinique par intérim) 613-5652-5800 poste 8013 ou [srenau3@uottawa.ca](mailto:srenau3@uottawa.ca)

## Reprise d'un stage

En cas d'échec, le stage doit être repris et réussit avant de pouvoir poursuivre sa formation clinique. S'il s'avère impossible de trouver une place de stage au courant de la même année universitaire, l'étudiant pourrait être retardé dans sa formation et recevoir son diplôme plus tard.

La reprise d'un stage peut entraîner une date de graduation différée ainsi que des frais de scolarité supplémentaires puisque l'étudiant devra peut-être s'inscrire pour un trimestre additionnel afin de compléter les exigences du programme. Un étudiant qui obtient un deuxième échec en stage (échec répété au même stage ou échec à deux stages différents) sera retiré du Programme. Les règlements scolaires relatifs aux personnes obligées d'abandonner un programme d'études peuvent être consultés dans l'annuaire de la Faculté des sciences de la santé. (Voir l'annuaire de la faculté :

<https://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-physiotherapie/#Requirementstext> )

Un étudiant qui porte en appel une décision d'échec à un stage et qui a débuté une reprise de ce stage avant que l'appel ne soit entendu ne pourra pas, dans l'éventualité où la décision d'échec est annulée, comptabiliser les heures cumulées dans le stage de reprise et les reporter dans le prochain stage auquel il sera inscrit.

## Sites de formation clinique

### TERRITOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Les sites de formation clinique de l'Université d'Ottawa sont situés à Ottawa et dans les collectivités avoisinantes.



- Alexandria
- Almonte
- Arnprior
- Bancroft
- Barry's Bay
- Carleton Place
- Carp
- Casselman
- Cumberland
- Deep River
- Embrun
- Gravenhurst
- Haliburton
- Hawkesbury
- Kanata
- Kemptville
- Manotick
- Nepean
- Orléans
- Osgoode
- Ottawa
- Pembroke
- Perth
- Petawawa
- Plantagenet
- Renfrew
- Rockland
- Smith Falls
- Stittsville
- Winchester



- Chelsea
- Petite-Nation
- Val-des-Monts
- Gatineau
- Maniwaki
- La Pêche
- Pontiac
- Shawville
- Wakefield

Les stages sur le territoire québécois sont limités puisque certains milieux donnent priorité aux universités québécoises.

Il est possible que des déplacements en milieux éloignés ou ruraux soient imposés pour un stage. Le cas échéant, si les déplacements sont plus de 100km (aller-retour par jour), un montant forfaitaire est disponible, mais vous devez appliquer avant le début du stage et l'application doit être approuvée par le coordonnateur de la formation clinique.

## **STAGES HORS DU TERRITOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

Il est possible de faire un stage hors du territoire de l'Université d'Ottawa si les conditions suivantes sont remplies :

- L'étudiant devra avoir une majorité de B+ ou plus dans les cours de la première année d'études pour les stages III, IV et V et durant le premier trimestre de la deuxième année pour le stage VI.
- L'étudiant doit avoir atteint le niveau requis pour 85% des items sur l'ERC des stages précédents le stage à l'extérieur du territoire.

Les étudiants peuvent potentiellement compléter jusqu'à deux stages cliniques hors du territoire de l'Université d'Ottawa, parmi les stages III **ou** IV et V **ou** VI.

- Les stages I et II doivent être faits sur le territoire de l'Université d'Ottawa.
- Les étudiants **ne doivent en aucun temps** contacter des établissements de stages sur le territoire d'une autre université canadienne.
- Une entente entre l'Université d'Ottawa et le gouvernement du Nouveau-Brunswick permettent aux étudiants d'effectuer plus de deux stages sur ce territoire parmi les stages III, IV, V et VI.

Les stages hors territoire au Canada sont distribués par les universités (ou Northern Ontario School of Medicine) qui gèrent la région dans laquelle vous désirez faire un stage. Lorsque nous effectuons une demande auprès des autres coordonnateurs cliniques pour un tel stage, nous n'avons aucune certitude que des stages pourront être effectués dans leurs régions. Vous devez comprendre que la réponse finale est souvent donnée après que les stages sur notre territoire ont été attribués.

Certaines dates limites sont à respecter pour ces demandes, alors assurez-vous d'informer le coordonnateur de la formation clinique plusieurs mois avant le stage si votre but est de faire une demande hors région.

### **1. NOSM : Nord de l'Ontario**

Il est possible de faire des stages dans le Nord de l'Ontario. NOSM (Northern Ontario School of Medicine) offre la possibilité de faire des stages cliniques dans le Nord. De plus, cet organisme s'occupe de vous trouver un milieu d'hébergement et de payer les frais associés. Ils acceptent également de payer (jusqu'à une valeur de 300 \$) les frais associés au déplacement. Les étudiantes et les étudiants originaires du Nord de l'Ontario sont priorisés. Si ce type de stage vous intéresse, vous devez faire une demande en ligne à [www.nosm.ca/education](http://www.nosm.ca/education) et aviser le coordonnateur de la formation clinique afin de coordonner nos efforts avec ceux de NOSM.

## **2. Autres villes en Ontario**

Il est possible de faire des stages dans une autre ville en Ontario. Tel que mentionné plus haut, nous avons une procédure spécifique à suivre afin de respecter les ententes entre les universités.

## **3. Autres provinces**

Il est possible d'effectuer des stages cliniques dans une autre province. La procédure à suivre est la même que pour les stages ailleurs en Ontario afin de respecter les ententes interuniversitaires. Si vous êtes originaire d'un milieu minoritaire francophone (les résidents du Québec sont exclus) et que vous souhaitez retourner dans votre milieu pour faire un stage clinique, le CNFS (Consortium national pour la formation en santé) peut subventionner une partie de vos frais de déplacement. Le CNFS peut aussi venir en aide aux étudiants originaires de l'Ontario et du Québec qui aimeraient faire un stage dans une autre province dans un milieu minoritaire francophone.

## **4. Stages internationaux**

Il est possible d'effectuer des stages cliniques à l'étranger. Un long processus de recherches de stage et de démarches administratives est à prévoir. Si vous êtes intéressé à une telle expérience, vous devez d'abord communiquer avec le coordonnateur de la formation clinique qui vous expliquera les procédures à suivre.

Un stage international est possible si les conditions suivantes sont remplies :

- L'étudiant devra avoir une majorité de A ou plus pour l'ensemble des cours précédents le stage international.
- L'étudiant doit avoir atteint le niveau requis pour 95% des items sur l'ERC des stages précédents le stage international.

Les stages internationaux sont les seuls stages où l'étudiant doit faire les démarches pour trouver un milieu de stage qui accepterait de l'accueillir en stage. L'étudiant a l'entière responsabilité de remplir les exigences du milieu et du pays dans lequel il voyage.

Veillez noter que tous les frais engagés lors de stages cliniques à l'international sont la responsabilité totale de l'étudiant. Par contre, la Faculté des sciences de la santé en partenariat avec le bureau international de l'Université d'Ottawa offre la possibilité d'une bourse de mobilité étudiante.

Les stages internationaux ne sont nullement garantis et peuvent être annulés en tout temps par l'université si le déplacement vous place à risque ou si vous ne respectez pas les exigences du bureau de la gestion du risque ou du bureau international de l'université.

## Mesures d'adaptation scolaire nécessaires pour des raisons de handicap

Tout étudiant en situation de handicap (temporaire ou permanent) qui a besoin d'adaptations scolaires doit s'inscrire auprès du Service d'appui au succès scolaire (SASS) (édifice Desmarais, pièce 3172). Les adaptations doivent se négocier avec le SASS, votre coordonnateur de la formation clinique en collaboration avec votre superviseur.

Pour de plus amples informations sur le SASS, contactez [adapt@uOttawa.ca](mailto:adapt@uOttawa.ca) ou 613-562-5976, ou visitez le site <https://sass.uottawa.ca/fr/acces>.

### LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO

Si vous éprouvez des difficultés dans l'un des programmes en raison d'un handicap et que vous souhaitez obtenir de l'assistance, ou si vous avez des questions, contactez le Bureau des droits de la personne (<https://www.uottawa.ca/ressources-humaines/diversite-et-inclusion/accessibilite-et-accommodements>). Il est avec plaisir que nous travaillerons tous ensemble afin de résoudre toutes les difficultés. Plus d'informations sont aussi disponibles ici : <http://www.uottawa.ca/respect/fr/hro-faqs>.

## Entente d'affiliation et politiques d'assurances

### ENTENTES D'AFFILIATIONS :

À titre d'information pour les étudiants :

- Pour chacun des milieux de stage où nos étudiants iront, l'École des Sciences de la Réadaptation ou encore la Faculté des Sciences de la Santé doit avoir une entente d'affiliation avec ce milieu.
- La plupart des milieux dans notre région ont déjà une entente d'affiliation avec nous.
- La signature de ces ententes occasionne parfois des délais pour les stages.
- Ces ententes sont préparées et signées par l'administration de l'école. L'étudiant n'a aucune responsabilité face à ces ententes.

### ASSURANCE-RESPONSABILITÉ

L'Université offre aux étudiants une assurance risques contre la responsabilité civile et professionnelle durant leur formation clinique. Le protocole d'entente entre l'Université et les établissements hôtes est d'ailleurs explicite à ce sujet. On y mentionne d'ailleurs que, sur demande, l'Université s'engage à transmettre à l'établissement une copie d'un certificat de l'assureur à cet effet. Vous pouvez obtenir ce document au secrétariat de la formation clinique.

## **ASSURANCE-ACCIDENT**

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT / WSIB), anciennement la Commission des accidents du travail (CAT / WCB), assure les étudiants, par le biais de l'Université, en cas d'accident.

Quand un accident survient à un étudiant pendant son stage, voici les démarches à suivre selon le bureau de gestion des risques (<https://bgr.uottawa.ca/stages-clinique/declaration-accident>)

- Remplir en ligne le formulaire Rapport d'accident, d'incident ou de maladie professionnelle de l'Université d'Ottawa
- Le superviseur, le responsable de stage de l'établissement, le département de Santé et sécurité de l'agence où a lieu le stage ainsi que le coordonnateur universitaire de la formation clinique doivent en être informés immédiatement.
- Un rapport d'accident, du même type que pour les accidents de travail d'un employé, doit être rempli par l'étudiant et/ou le superviseur afin de décrire de façon détaillée les circonstances de l'incident. Une copie de ce rapport doit être acheminée au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université d'Ottawa. Comme la Commission a des exigences très strictes, il est recommandé de communiquer avec le coordonnateur de la formation clinique le jour même de l'incident / accident.
- Votre rapport d'incident sera évalué et on fera le suivi avec vous. Pour de plus amples informations, SVP communiquer avec nous au [accident\\_studentplacement@uottawa.ca](mailto:accident_studentplacement@uottawa.ca)

## Annexe 1 - Code vestimentaire

**L'étudiant doit projeter une image professionnelle en tout temps.**

L'étudiant doit s'en tenir au code vestimentaire décrit ci-dessous en tout temps durant les visites cliniques, les stages et les examens pratiques à moins que l'établissement ne demande un code vestimentaire spécifique ou un uniforme.

**La tenue vestimentaire de l'étudiant comprend :**

- Des pantalons propres ;
  - Une chemise (sans écriture ou message), avec des manches longues ou courtes et avec un collet ;
  - Des bas ;
  - Des chaussures fermées à talon bas – hauteur maximale de 2.5 cm. (1 pouce) et antidérapantes ;
  - Insigne d'identification d'Université portant le nom de l'étudiant et son statut.
- Lorsque requis par l'institution, un sarrau blanc et propre doit être porté en plus du code vestimentaire décrit ci-haut.

**Les étudiants ne font pas preuve de professionnalisme lorsqu'ils portent les items suivants :**

- Un vêtement trop serré ou de matériel transparent ;
- Des jeans (peu importe la couleur), des shorts ou une jupe courte ;
- Une camisole ou un gilet court qui laisse voir une partie de l'abdomen ;
- Des bottes ou des sandales ;
- Des bijoux excessifs qui peuvent affecter la sécurité pour soi-même, les clients ou les autres.
- Du parfum ou des lotions parfumées.

Avant même le début du stage, l'étudiant doit confirmer avec le responsable de la formation clinique de l'établissement, les exigences vestimentaires spécifiques auxquelles il devra soumettre, s'il y a lieu, et se présenter dans la bonne tenue dès le premier jour.

Si la tenue vestimentaire du stagiaire n'est pas jugée appropriée par le superviseur, ce dernier est en droit de demander à l'étudiant de se changer avant de poursuivre le stage. Toute absence relative au non-respect de cette politique sera évidemment considérée dans le nombre total d'heures d'absence.

Les établissements cliniques devront fournir aux étudiants des uniformes ou des vêtements protecteurs spéciaux lorsqu'ils doivent visiter des zones où le port de tels vêtements est obligatoire (ex. Salles d'opération, salles d'isolation / quarantaine).

## Annexe 2 – Lettre de stage

### EXEMPLE DE LETTRE D'INTRODUCTION POUR LE STAGE

**À NOTER : La lettre d'introduction doit être rédigée dans la langue utilisée par le milieu de stage**

Il n'y a pas de règle rigide pour la présentation des lettres. Nous vous recommandons toutefois le format suivant :

DATE	Le 4 octobre 20XX
DESTINATAIRE (Ou ADRESSE)	Nom du directeur ou la personne responsable à la formation clinique Service de physiothérapie Nom de l'hôpital Adresse Code postal
OBJECT	Object: Lettre d'introduction de stage # ____
APPEL	Madame, Monsieur...
CORPS DE LA LETTRE	1 <sup>er</sup> paragraphe: se présenter, mentionner les dates et niveau du stage.  2e paragraphe: mentionner les expériences antérieures (endroit, rotation...), présenter vos objectifs personnels.  3e paragraphe: demander des questions spécifiques: (transport, stationnement, code vestimentaire, horaire du stage (si pas connu), documents de préparation pour le stage, où et quand se fera la rencontre de la première journée).
CONCLUSION	4e paragraphe: dire merci et salutation.
SIGNATURE	Signature de l'étudiant(e) Adresse de l'étudiant(e) Courriel :